



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La Déclaration des droits humains donne le droit à chacun d'avoir sa propre opinion et de s'exprimer librement. Personne ne peut être condamné pour avoir exprimé ses idées ou les avoir diffusées dans son pays ou ailleurs.

EST-CE QUE N'IMPORTE QUI PEUT DIRE N'IMPORTE QUOI À N'IMPORTE QUI?

Bien évidemment, il en va du bon jugement de chacun d'exercer cette liberté dans le respect des autres. On ne peut, par exemple, faire usage du droit à la liberté d'expression pour diffamer ou calomnier à travers des messages d'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination. Par exemple, un animateur d'une populaire radio de Québec a récemment été condamné par les tribunaux pour avoir tenu des propos vulgaires et dégradants envers une jeune femme sur les ondes de la radio. À l'école, ce n'est pas plus acceptable de faire une mauvaise réputation à un camarade en l'insultant devant tout le monde.



AGISSONS POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION!

Heureusement, il existe des individus et des organisations locales et internationales qui défendent ce droit fondamental. En te joignant à ces groupes de pression, tu peux, toi aussi, agir pour la liberté d'expression. Les citoyens doivent s'assurer qu'aucune information d'intérêt public ne leur est cachée, en plus de défendre leur droit (et celui des autres) à s'exprimer librement.

GLOSSAIRE

Diffamation : porter atteinte à l'honneur d'une personne en nuisant à sa réputation

Calomnie : porter une fausse accusation envers quelqu'un dans le but de nuire à sa réputation

EST-CE QUE CE DROIT EST RESPECTÉ DANS LE MONDE?

Il existe actuellement des pays où le droit fondamental à la liberté d'expression n'est pas du tout respecté. Des journalistes, des militants, des groupes minoritaires, des personnes ordinaires et des jeunes ne peuvent s'exprimer librement. Ces personnes sont alors menacées, censurées, renvoyées par leur employeur, emprisonnées ou même tuées pour avoir exprimé leurs opinions. Cette censure est souvent exercée par les individus détenant un certain pouvoir (gouvernements, institutions, groupes sociaux majoritaires, financeurs, directions d'organisations, etc.). Ils utilisent leur position de pouvoir pour dominer et étouffer toute opinion mettant en péril leurs intérêts.

emploieur, emprisonnées ou même tuées pour avoir exprimé leurs opinions. Cette censure est souvent exercée par les individus détenant un certain pouvoir (gouvernements, institutions, groupes sociaux majoritaires, financeurs, directions d'organisations, etc.). Ils utilisent leur position de pouvoir pour dominer et étouffer toute opinion mettant en péril leurs intérêts.



SIGNE LA PÉTITION!

À travers le monde, des forums de discussions sont surveillés, des blogs sont supprimés, des sites Internet sont bloqués, des moteurs de recherche sont restreints et des personnes sont emprisonnées uniquement parce qu'elles ont mis en ligne et qu'elles ont partagé des informations sur Internet. Cela t'indigne? Signe la pétition en ligne d'Amnistie internationale pour contrer cette atteinte à la liberté d'expression :

www.irrepressible.info/?lang=fr



TON OPINION EST IMPORTANTE

Envoie-nous un texte d'opinion sur un sujet qui te tient vraiment à coeur. Sers-toi de la Salle de presse, un outil virtuel, pour diffuser tes points de vues, tu pourras, entre autres, y apprendre comment fonder un journal étudiant dans ton école, organiser une conférence de presse, faire une caricature et bien plus!

Rends-toi au :

www.in-terre-actif.com/fr/show.php?id=43



Pièce de théâtre sur le sujet réalisée par des élèves de l'école Jean-Nicolet, Nicolet (Québec).